

RUFSSO Revue "Université sans Frontières pour une Société Ouverte"

ISSN : 2313-285x (en ligne)

Volume 35: numéro 1

Site Web de la revue: rufso.org

DOI de la revue: 10.55272/rufso.rjsse

Article de Recherche:

Langue : Français

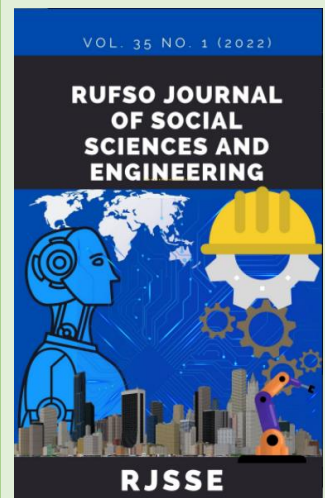
Titre : Terrorisme Transfrontalier en Afrique de 1960 à 2022

Auteur : SIRIMA K. Maximin

Reçu : 1^{er} septembre 2022

Accepté : 18 octobre 2022

Publiée: Janvier 2023



Terrorisme Transfrontalier en Afrique de 1960 à 2022

SIRIMA K. Maximin

Résumé

L'histoire de l'humanité a tout temps été marquée par une alternative entre deux (02) tendances : la guerre ou la paix. L'Afrique, berceau de l'humanité¹, est depuis des années le théâtre de conflits armés, d'attaques terroristes, de guerres et de génocides. C'est le résultat de guerres civiles et autres conflits identitaires ainsi que de situations d'instabilité politique et économique qui sévissent en Afrique subsaharienne. Toutes les sous-régions sont touchées, de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique Australe, en passant par l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est par le terrorisme transfrontalier qui ne cesse de se développer en Afrique. Un continent qui ne sait plus où donner de la tête face aux groupes islamistes radicaux et leurs démembrements, éparpillés dans des zones comme le Sahel, la Corne de l'Afrique et le bassin du lac Tchad. La nature transfrontalière de la menace exige une prise en charge du problème au niveau continental. Ces conflits armés qui perdurent depuis des années ont généralement comme cause principale la mal gouvernance et le non-respect de l'Etat de droit. Les raisons de ce climat tendu dans le Sahel, le bassin du lac Tchad et la Corne de l'Afrique sont que certains États, appuyés financièrement, techniquement et militairement par les puissances occidentales avaient axé toutes leurs réponses contre le terrorisme transfrontalier sur la répression. Ce que nous considérons comme une erreur ! À notre avis, l'erreur fondamentale des États mobilisés contre les groupes islamistes radicaux est celle de mettre à l'écart la prévention et le dialogue. Ils sont, à nos yeux, les premières démarches à faire pour venir à bout du terrorisme.

Mots clés : terrorisme, transfrontalier, prévention et dialogue

Cross-border terrorism in Africa 1960 to 2022

SIRIMA K. Maximin

Abstract

The history of humanity has always been marked by two (02) trends: war or peace. Africa, the cradle of humanity, has for years been the scene of armed conflicts, terrorist attacks, wars and genocide. This is the result of civil wars and other identity-based conflicts as well as political and economic instability in Sub-Saharan Africa. All sub-regions are affected, from West Africa to Southern Africa; through Central Africa and East Africa by cross-border terrorism which continues to develop in Africa. A continent that no longer knows where to turn in the face of radical Islamist groups and their dismemberments, scattered in areas such as the Sahel, the horn of Africa and the lake Chad basin. The cross-border nature of the threat requires that the problem be addressed at the continental level. These conflicts, which have been going on for years, generally have as their main cause bad governance and lack of respect for the rule of law. The reasons for this tense climate in the Sahel, the lake Chad basin and the horn of Africa are that some states, supported financially, technically and militarily by the western powers had focused all their responses to cross-border terrorism on repression. What we consider to be an error. In our opinion, the fundamental error of the states mobilized against radical Islamist groups is that of setting aside prevention and dialogue, which are, in our opinion, the first steps to be taken to overcome terrorism.

Keywords: terrorism, cross-border, prevention and dialogue.

1. Introduction

L'histoire de l'humanité a tout temps été marquée par une alternative entre deux (02) tendances : la guerre ou la paix. L'Afrique, berceau de l'humanité², est depuis des années le théâtre de conflits armés, d'attaques terroristes, de guerres et de génocides. C'est le résultat de guerres civiles et autres conflits identitaires ainsi que de situations d'instabilité politique et économique qui sévissent en Afrique subsaharienne. Toutes les sous-régions sont touchées par le terrorisme transfrontalier, de l'Afrique de l'ouest à l'Afrique australe, en passant par l'Afrique centrale et l'Afrique de

¹ Cheikh Anta DIOP, « Nations, Nègres et Cultures », Éditions Présence africaine, juillet 2000, 564 pages.

² Cheikh Anta DIOP, « Nations, Nègres et Cultures », Éditions Présence africaine, juillet 2000, 564 pages.

l'Est. A ce sujet l'ancien Président américain Bill Clinton affirmait que : « *Nul n'est à l'abri du terrorisme, que l'on se trouve dans le métro de Tokyo, ou dans un autocar à Tel-Aviv, que l'on fasse du lèche-vitrine³ à Londres, que l'on se promène dans les rues de Moscou, que l'on soit militaire en Arabie Saoudite ou fonctionnaire à Oklahoma-City, le terrorisme est désormais un fléau aveugle qui fait fi des frontières* ».

Dans la région des Grands Lacs africains, des mouvements armés poursuivent des actions de déstabilisation qui affectent, notamment la RDC, après les hécatombes du Rwanda, du Burundi, de l'Angola et de la République Centrafricaine. En Afrique australe et de l'est, le Zimbabwe a connu une très importante instabilité à l'image de celle du Kenya quelques temps après. Le cas du Soudan avec ses deux conflits, au Darfour et au sud, qui a vu émerger un nouvel État souverain, le Soudan du sud dont l'indépendance a été proclamée le 9 juillet 2011, est un important foyer de conflits et d'instabilité qui affectent toute la région, y compris le Tchad et la République Centrafricaine (RCA). En Somalie, le chaos dans lequel est plongé ce pays, depuis toute la dernière décennie du 20^{ème} siècle, est loin de trouver une issue qui soit paisible de façon durable. Ce qui affecte aussi les autres pays de la Corne de l'Afrique par ailleurs confrontés à la piraterie maritime.

En Afrique de l'ouest, l'instabilité et les guerres civiles affectent le Libéria, la Sierra Léone, la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Niger, le Nigéria et le Mali. Le Mali, qui occupe une position charnière entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb, est gravement affectée par les événements du « Printemps Arabe » en 2011 dont l'externalisation de l'insécurité et le développement d'un fondamentalisme islamiste guerrier touchent tous les États subsahariens limitrophes au Maghreb. Ce qui déstabilise le Sahel et constitue une menace contre la sécurité internationale et du reste de l'Afrique.

Ce présent article analyse les causes du terrorisme transfrontalier en Afrique.

2. Méthodologies et analyse des données

Pour mener à bien la rédaction de cet article nous avons choisi un échantillon de soixante (60) personnes dont vingt-cinq (25) civils et trente vingt (35) éléments des forces de défense et de sécurité. Cela nous a permis d'utiliser trois (03) types d'instruments pour la collecte des données nécessaires à notre étude notamment les ressources documentaires, les questionnaires et les guides d'entretien.

Tableau : Etat de recouvrement des questionnaires des enquêtés.

| Entité | Echantillon concerné | Recouvré | Taux de recouvrement |
|---------------------------------|----------------------|----------|----------------------|
| Force de défense et de sécurité | 35 | 33 | 94,28% |
| Populations civiles | 25 | 24 | 96% |
| TOTAL | 60 | 57 | 95% |

• Pourquoi cette période de 1960 à 2022 ?

Pour comprendre et analyser ce phénomène (terrorisme transfrontalier), certes ancien, qui constitue aujourd'hui une grande menace pour le continent, la fourchette de 1960 à 2022 s'impose.

L'année 1960 marque la période de décolonisation et d'indépendance de plusieurs pays en Afrique.

« Entre le 1er janvier et le 31 décembre 1960, dix-sept pays d'Afrique subsaharienne, dont 14 colonies françaises, acquièrent leur indépendance.⁴ Depuis, ces États se sont dotés d'autorités juridiques, exécutives et législatives à l'image de tous les pays démocratiques.

Aujourd'hui, certains de ces pays sont frappés par le phénomène du terrorisme. Il s'agit du Niger, de la Somalie, du Nigeria, de la Mauritanie, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Cameroun, du Sénégal, du Mali, du Tchad, de la République Démocratique du Congo et du Soudan.

Ces événements des années soixante sont précédés par l'indépendance de plusieurs autres pays d'Afrique du Nord. C'est le cas de la Libye en 1951, de la Tunisie et du Maroc qui ont retrouvé leurs indépendances en 1956. L'Algérie quant à elle, fait figure d'exception par sa date d'indépendance (1962) et par la sanglante guerre contre le pays colonisateur : la France du général Charles DE GAULLE.

Ces pays d'Afrique du Nord, dits du Maghreb, sont aujourd'hui, frappés par le phénomène de l'islamisme radical.

• Les années soixante marquent aussi d'autres événements importants qui s'identifient à :

- La signature à Addis-Abeba de la Charte de l'Unité Africaine en mai 1963, affirmant ainsi l'adhésion des membres de l'Organisation de l'Unité Africaine à la déclaration universelle de 1948,

- La création de la Commission régionale permanente des droits de l'Homme par le Conseil de la Ligue Arabe en septembre 1968.

L'organisation des Nations Unies pour les Droits de l'Homme énonce que :

« Le terrorisme a un impact direct sur l'exercice d'un certain nombre de droits de l'Homme, en particulier du droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique. Les actes terroristes peuvent déstabiliser les gouvernements, affaiblir la société civile, compromettre la paix et la sécurité, menacer le développement social et économique, et avoir un effet particulièrement préjudiciable pour certains groupes, toutes choses qui influent directement sur l'exercice des droits fondamentaux de l'Homme.⁵»

2.1 Les facteurs internes

Depuis les années soixante, on assiste à des conflits armés d'un nouveau genre qui ont, en général, comme principale cause la mal gouvernance et le non-respect de l'Etat de droit notamment :

³ Consommateur potentiel qui parcourt les magasins sans réelle envie d'acheter.

⁴ Voir le dossier d'enquêtes sur les pays africains ayant obtenus leurs indépendances en 1960, « ils sont devenus indépendants en 1960 », Rédaction de France 24, publié le 04/02/2010.

⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme, Droits de l'Homme, terrorisme et lutte antiterroriste, fiche information n° 32, Genève, novembre 2009, disponible en version électronique et document PDF sur : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet32FR.pdf>.

- Le manque de démocratie : des présidents étaient ou sont au pouvoir depuis plus de 20 ans ; Paul BIYA au Cameroun, Théodore Obiang NGUEMA en Guinée Équatoriale, Omar El BACHIR au Soudan, Abdelaziz BOUTEFLIKA⁶ en Algérie, Denis Sassou NGUESSO en République du Congo. Également des présidences qui se transmettent de père en fils (au Gabon entre Omar BONGO⁷ et son fils Ali BONGO), en République Démocratique du Congo avec Laurent- Désiré KABILA⁸ et son fils Joseph KABILA),
- Les problèmes ethniques entraînent des soulèvements (en République centrafricaine entre les Sélékas et les anti-Balakas), des génocides (entre les Hutus et les Tutsis au Rwanda), des guerres internes (entre les partisans de Riek MACHAR et ceux de Salva KIIR au Soudan du Sud),
- Des ambitions de plus en plus notoires d'autodétermination se manifestent : au Sénégal (le Mouvement des Forces démocratiques de la Casamance), en République Démocratique du Congo (la secte Bundu Kia Congo), dans les pays du Maghreb (des groupes identitaires à caractère religieux à l'image des Frères musulmans),
- Des manquements démocratiques manifestes et flagrants écornent le respect des droits de l'Homme au Burundi⁹, en Mauritanie (avec le problème de l'esclavage),
- Des luttes armées sont liées au contrôle des richesses locales (au Liberia, au Nord-Kivu),
- La tension entre le Maroc et l'Algérie concernant la République du Sahara occidental,
- Quelques États menacent de quitter la Cour Pénale Internationale (Afrique du Sud et Burundi).

Aussi le « printemps arabe »¹⁰ a eu raison de beaucoup de dirigeants maghrébins : en Tunisie (Zine el Abidine BEN ALI)¹¹, en Égypte (Hosni MOUBARACK¹²), en Libye (Mouammar KADHAFI)¹³. Ce printemps a occasionné la création des réseaux de vente illicite et de la libre circulation des armes dans le Maghreb voire dans le reste de l'Afrique subsaharienne.

2.2 Les facteurs externes

Si le printemps arabe a permis à certains pays arabes de réorienter leurs politiques dans le sens des besoins de leurs peuples comme le cas du Maroc de Mohamed VI et de l'Algérie de l'ex président Abdelaziz BOUTEFLIKA par contre dans d'autres pays arabes, le « printemps arabe » a connu des conséquences autres qu'escomptées. En Syrie, au Bahreïn et au Yémen, ce soulèvement populaire a donné naissance à ce que l'on vit aujourd'hui : une guerre entre des puissances politiques, économiques et militaires du Golfe (Arabie Saoudite et Iran) et du monde (l'Occident et la Russie). Quant pour l'Occident et les rebelles syriens la lutte est contre le régime de Bashar Al Assad qu'ils jugent autoritaire, pour le régime syrien et ses alliés russes, iraniens et du Hezbollah libanais, cette guerre est contre des forces armées irrégulières qui menacent la stabilité du pays.

Le continent Africain, même s'il est loin du théâtre de ces opérations, est affecté par la géopolitique internationale actuelle.

- **D'abord, par ses ressortissants :**

- Près de la moitié des combattants en Syrie, en Irak et au Yémen seraient d'origine africaine ;
- Les immigrations en Europe ont augmenté ces dernières années à la suite des troubles sociaux, des persécutions ou des raisons économiques dans certains pays du monde. Elles concernent des personnes venues d'Afghanistan, d'Algérie, du Bangladesh, du Tchad, d'Égypte, d'Erythrée, d'Éthiopie, de Gambie, de Ghana, de Guinée, d'Inde, d'Irak, de Côte d'Ivoire, de Libye, du Mali, de Mauritanie, du Maroc, du Nigeria, du Pakistan, du Sénégal, de Somalie, du Soudan, de Syrie, de Tunisie et de Zambie.^{14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24}

En ayant pas un pourcentage clair sur la nationalité des personnes qui commettent les attentats en Europe nous nous focaliserons sur les propos du premier ministre hongrois Viktor ORBAN qui en 2005, dans un entretien au média américain Politico, déclare ainsi : « bien sûr, ce n'est généralement pas admis, mais le fait est que tous les terroristes sont essentiellement des migrants. La question est de savoir quand ils ont immigré vers l'Union européenne ? »²⁵.

Le premier ministre hongrois ne donne pas un pourcentage exact pour des raisons de sécurité mais ses propos reflètent les résultats d'une étude menée par l'Union Européenne sur la problématique terrorisme et migration.

Nous constatons que des vingt-cinq (25) pays cités d'où proviennent ces migrants vers l'Europe dix-neuf (19) sont des pays africains soit un pourcentage de 76%.

Ce qui nous amène à dire que la majorité des attentats en Europe serait l'œuvre des africains.

- **Ensuite, par sa situation géographique :**

L'Afrique, dans sa partie nord, partage ses frontières avec ces pays en conflits : c'est le cas par exemple de la Libye, instable depuis la chute du régime de M. Kadhafi.

⁶ Décédé le 17 septembre 2021 en Algérie

⁷ Décédé le 08 juin 2009 à Barcelone en Espagne.

⁸ Décédé le 16 janvier 2001 en République Démocratique du Congo.

⁹ Dimitris CHRISTOPOULOS, « « Dynamiques génocidaires » au Burundi : est-il nécessaire d'ajouter un point d'interrogation ? », article publié dans le journal Jeune Afrique, le 10 février 2017.

¹⁰ Elle est relative à une série de protestations dans les pays du Maghreb : la répression violente à Alger des sit-in hebdomadaires (août 2010-décembre 2010), le démantèlement d'un camp de protestataires séparatistes à Laayoune au Maroc (novembre 2010), des manifestations contre la hausse des denrées alimentaires en Algérie (décembre 2010). La date retenue est celle du 17 décembre 2010 à Sidi Bouzid, en Tunisie, d'où le nom de « la révolution en Tunisie ».

¹¹ Décédé le 19 septembre 2019 en Arabie Saoudite.

¹² Décédé le 25 février 2020 en Égypte.

¹³ Décédé le 20 octobre 2011 en Libye.

¹⁴ D'Emilio 2015.

¹⁵ Pagella Politica 2015.

¹⁶ Associated Press- 4 octobre 2013.

¹⁷ BBC News- 11 octobre 2103.

¹⁸ Reuters- 14 mai 2011.

¹⁹ (it) "Sbarchi al 2 marzo 2015" (Archive), sur ISMU (consulté le 19 août 2022).

²⁰ La tribune – 3 janvier 2014.

²¹ Zaragoza Cristiani 2015

²² BBC News- 21 avril 2015.

²³ Malta Today- 5 avril 2015.

²⁴ BBC News- 15 mars 2011.

²⁵ KAMINSKI, Matthew, « Viktor ORBAN: 'All the terrorists are migrants''' en ligne, Politico, November 23, 2015, <https://www.Politico.eu/article/viktor-orban-interview-terrorists-migrants-eu-russia-putin-borders-schengen>. (Traduction de l'auteur)

Le continent africain, du fait de son immensité démographique et géographique, constitue un casse-tête sécuritaire aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Par sa population et sa superficie, l'Afrique est, après l'Asie, le continent le plus grand de la planète terre. Cette position fait que l'une des priorités des États africains soit la maîtrise de leur sécurité intérieure et le contrôle de leurs frontières.

Avant la colonisation, les liens de parentés déterminaient son appartenance à un peuple, une ethnie, un clan, une tribu... Après la colonisation, sous la plume « fantaisiste » de l'Occident (15 novembre 1884-26 février 1885), des peuples, des ethnies se sont éparpillés tout au long des frontières entre les pays.

La parenté étant la base du tissu social en Afrique, ces peuples, ces ethnies ont su garder ces liens et, aujourd'hui, ils revendiquent la primauté de cette appartenance sur toute autorité politique incarnant la puissance coloniale qui les a séparés. C'est le cas des Peuls, des Zaghawa en Afrique de l'Ouest, des Somalis, les Bedjas, des Afars en Afrique de l'Est, des peuples Touareg dans la bande sahélo-saharienne, des Baggara autour du lac Tchad.

Cette situation rend la vie, au niveau des frontières, très instable avec des moments fréquents de tension. Des tensions qui, au début, ont opposé des États entre eux sur la question de la délimitation de leurs territoires. C'est le cas :

- Du différend frontalier entre le Burkina Faso et le Mali (arrêt de la Cour Internationale de Justice du 22 décembre 1986)²⁶,
- Du différend territorial entre la Jamahiriya arabe Libyenne et le Tchad (arrêt de la Cour Internationale de Justice du 03 février 1994),
- Du différend territorial entre le Cameroun et le Nigeria portant sur la péninsule de Bakassi (arrêt de la Cour International de Justice du 10 octobre 2002),
- Du différend territorial entre le Burkina Faso et le Niger (arrêt de la Cour International de Justice du 16 avril 2013).

Le constat que nous pouvons faire est que, d'une part, ces différends concernent des Républiques démocratiques et d'autre part, que l'ensemble de ces différends entrent dans la compétence de la Cour Internationale de Justice (CIJ).

2.3 Instrumentalisation de la religion

Aujourd'hui, le continent est confronté à un nouveau phénomène. Celui de la religion qui est instrumentalisée pour attaquer, tuer, imposer une philosophie : celle de l'islamisme²⁷. Un phénomène nouveau qui, pour M. Benslama « est l'absorption du politique par la religion »²⁸.

Ainsi, en l'espace de vingt (20) ans, des groupes se réclamant de l'islamisme radical se sont formés un peu partout dans le continent. Des groupes radicaux qui se distinguent par la multiplication des attaques, depuis les années 2000 avec les attentats du 11 septembre 2001 qui ont choqué le monde entier par leur caractère spectaculaire et l'ampleur de la cible : les États Unis.

Les États peinent à trouver des moyens pour lutter contre l'islamisme radical que véhiculent ces mouvements islamistes. Des mouvements, dits « terroristes », et baptisés « axe du mal » par le président Georges Walker BUSH, qui utilisent différents moyens pour s'affirmer et imposer leur vision du monde. Ils prônent des actions violentes et symboliques, des actions communicationnelles avec l'utilisation des réseaux sociaux pour faire de la propagande dans le but de recruter, d'embrigader des jeunes à la « réflexion légère »²⁹.

Dans leur guerre non conventionnelle contre l'Occident, ces groupes radicaux ont su se « professionnaliser » pour contourner les filets des services de renseignement en utilisant des « mécanismes de cryptage pour contourner le système de traçage des autorités policières »³⁰.

L'Afrique n'a pas été épargnée par les procédés de groupes similaires qui existent depuis les années 1990. Mais, avec la médiatisation des conflits, ces groupes ont appris à s'organiser et à se mettre au-devant de la scène.

2.4 Quelques stratégies de lutte contre le terrorisme transfrontalier

- **Actions militaires**

La lutte contre le terrorisme transfrontalier en Afrique est longtemps considérée comme une mission avant tout militaire. Contrairement à ce qui se passe dans les pays occidentaux, les armées africaines ont joué et jouent toujours un rôle central dans la lutte contre le terrorisme : celles-ci sont souvent les seules à pouvoir faire face à une menace de plus en plus militarisée, qui s'apparente parfois à une rébellion de grande ampleur.

- **Prévention et dialogue**

La prévention et le dialogue facilitent le partage systématique de connaissances, d'expertise, et de leçons retenues en matière de renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire, pour prévenir l'extrémisme violent dans les villes à l'échelle internationale, à travers des ateliers régionaux et des conférences internationales.

- **Le processus DDR (Désarmement Démobilisation ou Démilitarisation et Réinsertion)**

Le processus DDR vise à retirer les armes des mains des membres des groupes armés, en retirant également ces combattants de leurs groupes et en les aidant à se réintégrer en tant que civils dans la société.

Le DDR vise à soutenir les anciens combattants et les personnes associées aux groupes armés afin qu'ils puissent participer activement au processus de la paix. Comme voie alternative, permettre à certains ex-combattants d'intégrer les services officiels en uniforme de l'État permet de régulariser leur statut et d'assurer un lien étroit entre le DDR et la réforme du secteur de la sécurité.

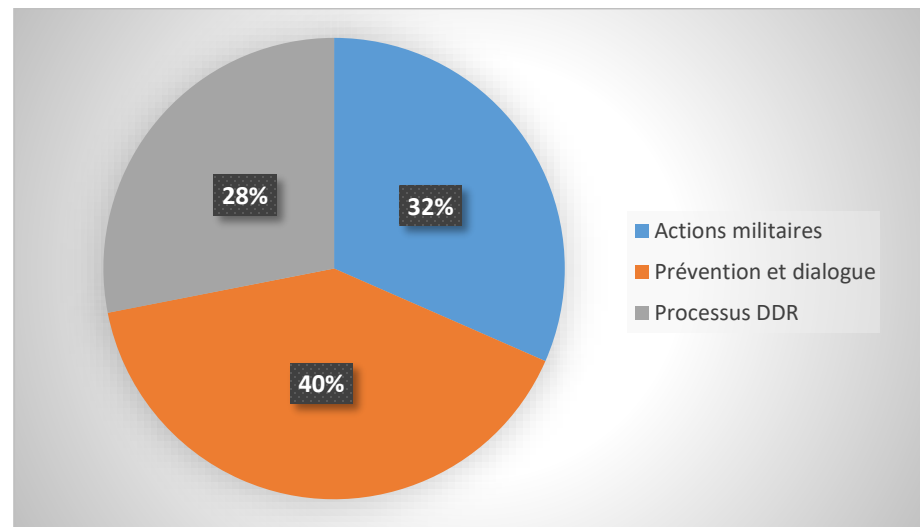
²⁶ Emmanuel DECAUX, « L'arrêt de la Chambre de la Cour internationale de Justice dans l'affaire du différend frontalier Burkina-Faso c. République du Mali, arrêt du 22 décembre 1986 ». Dans : Annuaire français de droit international, volume 32, 1986. pp. 215-238.

²⁷ Michel RENARD dans « Les versets de la laïcité dans le coran » publié le 29 décembre 2006, parle de deux islam : « celui fondamentaliste (obnubilé par la norme réactionnaire) et celui islamiste (obsédé par la politique) ».

²⁸ Fethi BENSLAMA, « Un furieux désir de sacrifice, le surmusulman », Éditions du SEUIL, mai 2016, p. 72.

²⁹ Mathieu GUIDÈRE, « Le printemps islamiste : Démocratie et Charia », Éditions Ellipses, avril 2012, 192 pages.

³⁰ Robert. S. MUELLER III, ancien directeur du FBI (12 septembre 2001 - septembre 2013) lors de sa première comparution devant le Congrès américain.



Graphique : avis sur la stratégie de lutte contre le terrorisme transfrontalier (source enquête terrain août 2022)

Le graphique laisse entrevoir la prévention et le dialogue comme stratégie de lutte efficace contre le terrorisme transfrontalier.

3. Conclusion

À la percée djihadiste sans précédent qui malmène les appareils sécuritaires étatiques en Afrique, le terrorisme transfrontalier ne cesse de se développer dans un continent africain qui ne sait plus où donner de la tête face aux groupes islamistes radicaux et leurs démembrés, éparpillés dans des zones comme le Sahel, la Corne de l'Afrique et le bassin du lac Tchad. La nature transfrontalière de la menace exige une prise en charge du problème au niveau continental.

« L'heure est grave » nous diraient certains géomanciens de l'Afrique des profondeurs. Une lutte qui, au départ, était contre l'Occident et ses idées en Afrique, s'est transformée avec le temps en une lutte interne, de populations musulmanes africaines contre des populations africaines non-musulmanes, d'ethnies africaines contre d'autres ethnies africaines. Le terrorisme islamiste qui s'était auto adjugé la défense des valeurs africaines a vu ses tissus de contrevérités et de contresens se dévoiler au grand jour. Il convient de le dire haut et fort que le terrorisme est une invention de l'Homme pauvre de sens qui a perdu tout humanisme et amour envers son prochain. Il n'a rien de l'Islam qui est une religion pleine d'amour et de pardon pour son prochain. Face à cette situation qui a déjà dégénéré dans des pays comme le Nigeria, la Somalie, le Mali, le Burkina Faso pour ne citer que ceux-là, en raison de la stratégie adoptée pour venir à bout de ce fléau, le terrorisme s'étend, se « radicalise », s'internationalise. Les raisons de ce climat tendu dans le Sahel, le bassin du lac Tchad et la Corne de l'Afrique sont que certains États, appuyés financièrement, techniquement et militairement par les puissances occidentales avaient axé toutes leurs réponses contre le terrorisme transfrontalier sur la répression. Ce que nous considérons comme une erreur !

À notre avis, l'erreur fondamentale des États mobilisés contre les groupes islamistes radicaux est celle de mettre à l'écart la prévention et le dialogue. Ils sont, à nos yeux, les premières démarches à faire pour venir à bout du terrorisme.

Références

- Cheikh Anta DIOP, « Nations, Nègres et Cultures », Éditions Présence africaine, juillet 2000, 564 pages.
- Voir le dossier d'enquêtes sur les pays africains ayant obtenu leurs indépendances en 1960, « ils sont devenus indépendants en 1960 », Rédaction de France 24, publié le 04/02/2010.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme, Droits de l'Homme, terrorisme et lutte antiterroriste, fiche information n° 32, Genève, novembre 2009, disponible en version électronique et document PDF sur : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet32FR.pdf>.
- Dimitris CHRISTOPOULOS, « « Dynamiques génocidaires » au Burundi : est-il nécessaire d'ajouter un point d'interrogation ? », article publié dans le journal Jeune Afrique, le 10 février 2017.
- Elle est relative à une série de protestations dans les pays du Maghreb : la répression violente à Alger des sit-in hebdomadaires (août 2010-décembre 2010), le démantèlement d'un camp de protestataires séparatistes à Laayoune au Maroc (novembre 2010), des manifestations contre la hausse des denrées alimentaires en Algérie (décembre 2010). La date retenue est celle du 17 décembre 2010 à Sidi Bouzid, en Tunisie, d'où le nom de « la révolution en Tunisie ».
- KAMINSKI, Matthew, « Viktor ORBAN: 'All the terrorists are migrants' » en ligne, Politico, November 23, 2015, <https://www.Politico.eu/article/viktor-orban-interview-terrorists-migrants-eu-russia-putin-borders-schengen>. (Traduction de l'auteur)
- Emmanuel DECAUX, « L'arrêt de la Chambre de la Cour internationale de Justice dans l'affaire du différend frontalier Burkina-Faso c. République du Mali, arrêt du 22 décembre 1986 ». Dans : Annuaire français de droit international, volume 32, 1986. pp. 215-238.
- L'Algérie dans sa partie sud, le Sénégal, la Mauritanie dans sa partie sud, le Mali, le Burkina Faso dans sa partie nord, le Niger, le Nigeria dans sa partie nord, le Cap Vert, le centre du Tchad, le centre du Soudan, l'Erythrée, le Somalie, le Djibouti, l'Éthiopie.
- Michel RENARD dans « Les versets de la laïcité dans le coran » publié le 29 décembre 2006, parle de deux islam : « celui fondamentaliste (obnubilé par la norme réactionnaire) et celui islamiste (obsédé par la politique) ».
- Fethi BENSLAMA, « Un furieux désir de sacrifice, le surmusulman », Éditions du SEUIL, mai 2016, p. 72.
- 10- Mathieu GUIDÈRE, « Le printemps islamiste : Démocratie et Charia », Éditions Ellipses, avril 2012, 192 pages.
- 11- Robert. S. MUELLER III, ancien directeur du FBI (12 septembre 2001- septembre 2013) lors de sa première comparution devant le Congrès américain.
- D'Emilio 2015.
- Pagella Politica 2015.
- Associated Press- 4 octobre 2013.
- BBC News- 11 octobre 2103.
- Reuters- 14 mai 2011.
- (it) "Sbarchi al 2 marzo 2015" (archive), sur ISMU (consulté le 19 août 2022).
- La tribune – 3 janvier 2014.
- Zaragoza Cristiani 2015
- BBC News- 21 avril 2015.
- Malta Today- 5 avril 2015.
- BBC News- 15 mars 2011.